

Encore des projets d'éoliennes dans le sud

Après le renouvellement des équipes municipales les sociétés d'éolien industriel relancent leurs propositions, comme à Villebéon.

Cet été, la FED (Fédération Environnement Durable) regroupant de multiples associations, s'est réunie pour la première fois à Paris, et le délégué régional de la région Ile-de-France y a été nommé. Il s'agit de Charles-Henri Saïller, président de l'association ADERE, d'Egreville. En est issu, un collectif (La Rep du 8 octobre 2007) qui a rassemblé l'an dernier, associations, citoyens et élus de plus de 800 communes pour une manifestation à Paris. Ce collectif, avec un nouveau nom, «Collectif du 4 octobre», a fait le point sur son site et organise un autre rendez-vous à Paris le 4 octobre prochain : <http://collectif.4.octobre.free.fr>.

Dans l'actualité du dossier, on note aussi que Villebéon, dans le canton de Lorrez-le-Bocage, vient de refuser une nouvelle demande de VSB Energies Nouvelles, pour 5 ou 6 éoliennes. Au conseil municipal du 5 août, la réponse a été négative à l'unanimité.

D'ailleurs le futur Parc Naturel Régional serait-il compatible avec des aérogénérateurs surplombant le paysage ? Ces grands géants font dans les 145 mètres, et leurs pales atteignent les 45 m. Chacun nécessite 500 à 1.000 tonnes de béton sur 3 mètres pour les fondations (données ADEVA).

L'éolien dans l'air du temps ?

La question des aérogénérateurs (éoliennes industrielles) est reprise dans un rapport récent publié par l'institut Montaigne, «Eoliennes : nouveau souffle ou vent de folie ? ». Vincent Le Biez, son auteur, y montre que le tarif d'achat garanti de l'électricité éolienne aboutit, pour les investisseurs, à un « *taux de rendement moyen de 22%, pouvant monter jusqu'à 40%* ».

Un arrêté de 2006 obligeait EDF à acheter cette électricité à un tarif plus généreux. Toujours en 2006,



Un exemple parmi d'autres : la chapelle d'Aunainville

la Commission de régulation de l'énergie l'avait déjà souligné : ce tarif « *occasionne pour les investisseurs une rentabilité très supérieure à ce qui serait nécessaire* ». Si l'éolien se développe, selon les objectifs du Grenelle de l'Environnement (25.000 MW éoliens soit 10 à 15.000 éoliennes géantes) avec cette obligation d'achat, la note à payer serait un chèque de 2,5 milliards d'euro par an soit « *100 € par an et par foyer* ».

Le développement de l'éolien ne serait donc pas, selon Vincent Le Biez, la solution économique parfaite pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en France: d'autres solutions comme le développement de la biomasse, l'installation de pompes à chaleur ou l'isolation de bâtiments anciens, permettent des diminutions d'émissions de CO2 équivalentes à un coût moindre pour la collecti-

tivité (rapport de la commission Énergie du Centre d'analyse stratégique).

Vincent Le Biez note aussi que les données officielles sur le coût du développement de l'éolien en France font cruellement défaut, « *les taux de rentabilité sur fonds propres observés chez les promoteurs éoliens sont incontestablement disproportionnés par rapport au bénéfice qu'en tire la collectivité* ».

Juste prix

Une de ses propositions est de mettre fin au tarif d'achat garanti et procéder exclusivement par appels d'offres. Histoire de revenir à un juste prix et de retenir les sites les mieux ventés en évitant un développement anarchique des aérogénérateurs.

Le Syndicat des énergies renouvelables décrit un démarra-

ge tardif de l'éolien, puis un développement très rapide depuis 2006, qui correspond à la réévaluation du tarif d'achat garanti. En mai 2008, plus de 2.200 éoliennes étaient installées, soit 3.000 MW. Au rythme actuel, on construit 1.000 MW d'éolien chaque année. Par ailleurs, 7.300 MW d'éolien ont déjà reçu leur permis de construire.

Mais en Allemagne, depuis 10 ans, le développement de son électricité éolienne (1378 % en plus) n'empêche pas les émissions de CO2 de croître. C'est l'un des systèmes électriques les plus émetteurs de CO2 d'Europe : 554 tonnes de CO2 par Gigawatts d'électricité produite, contre 85 tonnes en France (FED et données d'Eurostat), note aussi ce rapport qui apporte une contribution dans un débat sujet à controverse.